

Réf: 06/DO/SDTO/DRT/2022.

Saida le : 25/10/2022

**Le Directeur Opérationnel de Télécommunication de SAIDA**

**A**

**Monsieur le Gérant de l'entreprise**

**BENDJOUDI ABDELKRIM**

**N° Tél : 0541671936**

**Mail : ets.bendjoudi@gmail.com**

**OBJET : Deuxième Mise En Demeure.**

- Vu au contrat N° 20 /SDFS/DAL/Achat/2021 du 15/09/2021 conclu avec l'entreprise BENDJOUDI ABDELKRIM portant la Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement câble à fibres optiques :
- LOT N°: 03 CT SAIDA-CDC (à côté des nouveaux logements 314 OPGI).
- LOT N° :04 Uplink URAD BOUKHORS- CITE 1000 LOGEMENT OPGI.
- Vu les Bons de commande N° 200237 du 07/10/2021 et BC N° 200238 du 07/10/2021.
- Vu les ODSs N°DO20/SDT/DRT/21/2021 du 16/09/2021 et le ODS N° DO20/SDT/DRT/22/2021 du 16/09/2021.
- Vu l'invitation publiée dans le site WEB D'Algérie Telecom en date du 11/09/2022.
- Vu l'article N° 143.5 de passation des marché AT ; relatif à la procédure de mise en demeure.
- Vu l'article N°38 du cahier des charges relatif à la condition de résiliation.
- Vu le retard enregistré à la reprise des travaux de votre projet.
- Vu la première mise demeure publiée dans le site WEB D'Algérie Telecom et envoyé le 18/10/2022 par une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Votre absence nous incombe un retard considérable de notre plan d'action et influe négativement sur l'avancement de ce projet.**

**Vous êtes mis en demeure d'exécuter vos engagements contractuels et ce dans un délai de 08 jours sous peine de résiliation conformément aux clauses contractuels.**



**Le Directeur Opérationnel**  
**ALGERIE TELECOM - SPA**  
*Le Directeur Opérationnel Des Télécommunications*  
*de Saida*  
**Signé : Mr.FERNANE Rabah**